

Validation par le Conseil fédéral du message concernant l'extension du réseau des routes nationales

Une nouvelle positive pour le canton de Neuchâtel

La Confédération a communiqué mercredi 18 février 2012 la validation par le Conseil fédéral du projet de message concernant l'extension du réseau des routes nationales. Ce message sera soumis cette année aux Chambres, qui en débattront. Il prévoit la reprise de 387 km de routes cantonales, dont un peu plus de 27 constituées par la H20 – Neuchâtel (Vauseyon)–Col des Roches. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette nouvelle positive pour le canton de Neuchâtel, qui voit ainsi aboutir un dossier entamé il y a plusieurs décennies au travers de diverses interpellations produites, notamment au Conseil national.

La H20 reliant Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Le Col des Roches est non seulement un axe cantonal important, c'est aussi une route principale suisse, une route cantonale reconnue d'intérêt national au titre d'axe reliant la Suisse à l'étranger. Il faut aussi souligner que la ville de La Chaux-de-Fonds est actuellement la seule ville suisse de plus de 30.000 habitants dépourvue de route de contournement.

En intégrant ce projet constitué de deux contournements dans son message, la Confédération reconnaît la qualité des études menées dès 2008 sous l'égide du Canton. Le Conseil d'Etat remercie le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, et plus particulièrement son Office fédéral des routes (OFROU), pour l'appui qui lui a été fourni dans le cadre du développement de ce projet.

Feu vert pour négocier la levée des oppositions

Mis à l'enquête publique entre le 22 octobre et le 22 novembre 2010, ce projet a fait l'objet d'une trentaine d'oppositions et réserves de droits, dont le contenu détaillé est à l'étude ou en discussion. La validation du principe de transfert de ce projet à la Confédération assoit la légitimité du Canton à négocier la levée desdites oppositions avec les intéressés et confirme le choix judicieux effectué par le Grand Conseil qui a approuvé le 30 août 2011, un crédit de six millions de francs pour l'acquisition anticipée d'immeubles ou de biens-fonds directement touchés par les contournements routiers, et un crédit de 2,87 millions permettant de procéder à divers ajustement du projet et d'initier les études détaillées qui permettront à l'OFROU de reprendre un projet suffisamment avancé pour entamer le plus rapidement possible les travaux de construction proprement dits. La Confédération a d'ailleurs précisé que la condition posée à la reprise des projets développés par le canton était qu'ils soient prêts à être réalisés, à savoir que la procédure de mise à l'enquête soit intégralement achevée, y compris le retrait ou la levée des oppositions.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Nicolas Merlotti, chef du Service cantonal des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Neuchâtel, le 19 janvier 2012